

Pour faire valoir à qui de droit

Attestation administrative de mise à disposition sur le marché français d'un produit biocide

Le produit biocide **O3PLUS** a bien fait l'objet d'une déclaration référencée 77207 auprès de l'Anses pour les types de produits TP02, TP04, conformément à l'article L. 522-2 du code de l'environnement.

A la date du 3 juillet 2024, le produit déclaré répond aux exigences nationales pour être mis à disposition sur le marché français.

Composition en substances actives :

Nom commun	N° CAS	Concentration	Unité de concentration
Ozone généré à partir de l'oxygène	-	1.92000	ppm

A la date du 3 juillet 2024, la ou les substances décrites ci-dessus ont été approuvées et la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) du produit est en cours d'instruction à l'Anses.

Toutes les données de la déclaration du produit peuvent être consultées sur l'inventaire public www.biocid.fr.

Cette attestation est établie à la demande de la société **EAUZONNET**, 590 rue de la CRAZ - 01120 DAGNEUX (France), pour faire valoir ce que de droit aux fins d'exportation du produit biocide.

Maisons-Alfort, le

Courtesy translation

For all legal purposes

Administrative certificate of French marketing availability of a biocidal product

Biocidal product **O3PLUS** has been declared to ANSES under reference number 77207 for product types TP02, TP04, in accordance with Article L. 522-2 of the French environmental code.

As of July 3, 2024, the declared product has met the national requirements for French marketing availability.

Active substances:

Common name	CAS no.	Concentration	Concentration unit
Ozone généré à partir de l'oxygène	-	1.92000	ppm

As of July 3, 2024, the substance(s) described above has (have) been approved and the application for market authorisation (MA) for the product is being examined by ANSES.

All data regarding product declaration can be found in the public inventory at www.biocid.fr.

This certificate has been issued at the request of société **EAUZONNET**, 590 rue de la CRAZ - 01120 DAGNEUX (France), for all legal intents and purposes for the exporting of the biocidal product.